

# Campagne de l'été pour les étudiants



## Modalités

Du **14 mai 2026 au 3 novembre 2026** (la « Période de l'offre »), lorsque vous ouvrez l'un des comptes ci-dessous dans n'importe quelle succursale de BMO ou en ligne sur [bmo.com](https://www.bmo.com), vous pouvez obtenir ce qui suit :

## Renseignements sur l'offre

- 1** Obtenez une récompense technologique d'une valeur maximale de **200 \$** chez Best Buy lorsque vous ouvrez un compte de chèques principal pour étudiants en dollars canadiens. Reportez-vous aux modalités de l'**offre liée au compte de chèques pour étudiants**.
- 2** Taux de remise allant jusqu'à **5 %** au cours des trois (3) premiers mois, **ce qui peut représenter jusqu'à 125 \$ de remise en argent** avec une nouvelle carte Mastercard<sup>MD</sup> BMO Remises pour étudiants. Reportez-vous aux modalités de l'**offre liée aux cartes de crédit**.
- 3** Prime allant jusqu'à **600 \$** lorsque vous ouvrez une Marge-crédit aux étudiants. Reportez-vous aux modalités de l'**offre liée à la Marge-crédit**.
- 4** Prime allant jusqu'à **300 \$** lorsque vous ouvrez et provisionnez un compte de placement en ligne auprès de Placements autogérés de BMO Ligne d'action\*. Reportez-vous aux modalités de l'**offre de placement en ligne**.

## Modalités

### ✓ Offre liée au compte de chèques pour étudiants

Pour être admissible à l'**offre liée au compte de chèques pour étudiants**, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez et être inscrit à temps plein dans une université, un collège ou un établissement de formation professionnelle au plus tard le **3 novembre 2026**, et suivre les trois (3) étapes suivantes :

- 1** Ouvrir un compte de chèques principal en dollars canadiens associé au programme Performance ou Privilège dans le cadre du programme de services bancaires à frais réduits pour étudiants (le « **Programme à frais réduits admissible** ») (un « **Compte de chèques pour étudiants** »), et fournir une adresse courriel valide au plus tard le **3 novembre 2026**;
- 2** Faire un dépôt de n'importe quel montant dans le Compte de chèques pour étudiants au plus tard le **3 novembre 2026**;
- 3** Effectuer au moins **deux (2)** des transactions admissibles suivantes (définies ci-dessous) dans ou depuis le Compte de chèques pour étudiants dans les **30 jours** suivant l'ouverture du Compte de chèques pour étudiants ou dans les **30 jours** suivant l'activation de votre Compte de chèques pour étudiants :
  - a. effectuer **deux transactions Virements Interac<sup>MD</sup>** sortantes ou entrantes;

- b. **effectuer un (1) paiement de facture admissible** à un bénéficiaire par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services mobiles BMO; un virement de votre Compte de chèques pour étudiants à un autre produit de BMO n'est pas considéré comme un paiement de facture admissible.
- c. **établir un (1) prélèvement automatique.**

## Transactions admissibles

- Envoyer ou recevoir deux (2) transactions Virement *Interac*<sup>MD</sup> dans les 30 jours suivant l'ouverture du Compte de chèques pour étudiants.
- Effectuer un (1) paiement de facture à un bénéficiaire par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne de BMO ou de l'appli Services mobiles BMO dans les 30 jours suivant l'ouverture du Compte de chèques pour étudiants. Un virement de votre Compte de chèques pour étudiants à un autre produit de BMO n'est pas considéré comme un paiement de facture admissible.
- Établir un (1) prélèvement automatique (de n'importe quel montant), comme un règlement de facture par prélèvement automatique à un fournisseur de services (p. ex., abonnement ou adhésion à un centre de conditionnement physique) ou un prélèvement automatique pour une marge de crédit de BMO, et que la transaction s'affiche dans les 30 jours suivant l'ouverture du Compte de chèques pour étudiants.

## Exclusions

- Tous les autres programmes de services bancaires qui ne sont pas des programmes à frais réduits admissibles.
- Les clients qui ont déjà un compte de chèques principal en dollars canadiens ou américains ou un compte de chèques à intérêt en dollars canadiens ou américains (chacun étant un « **Compte existant** ») ne sont pas admissibles à l'offre liée au Compte de chèques pour étudiants.
- Les clients qui ont fermé leur Compte existant entre **le 14 mai 2026 et le 3 novembre 2026** et qui ouvrent par la suite un autre compte de chèques ne sont pas admissibles à l'offre liée au Compte de chèques pour étudiants.
- Si des clients ouvrent un compte de chèques conjoint, aucune récompense technologique ne sera accordée si l'un ou l'autre a un compte existant ou ferme son Compte existant pendant la Période de l'offre et ouvre un autre compte de chèques par la suite.
- **Si le compte de chèques est initialement ouvert comme un compte individuel** et qu'il est par la suite converti en compte conjoint avec un client possédant un compte de chèques existant de BMO, aucune récompense technologique ne sera accordée.

## Autre

Limite d'une (1) offre liée au compte de chèques pour étudiants par client. Si vous vous inscrivez à plusieurs programmes admissibles au cours de la Période de l'offre, vous serez admissible à une (1) seule offre liée au compte de chèques pour étudiants. Les clients qui sont cotitulaires d'un Compte faisant partie d'un programme admissible ou qui ouvrent un Compte conjoint sont

admissibles à une (1) seule offre liée au Compte de chèques pour étudiants et seul le client titulaire du Compte de chèques pour étudiants peut obtenir la récompense technologique.

Les clients admissibles recevront un courriel de BMO confirmant, dans les 60 jours suivant l'établissement des critères de l'offre liée au compte de chèques pour étudiants, qu'ils sont admissibles à une récompense technologique d'une valeur maximale de 200 \$ CA. L'admissibilité est déterminée uniquement par BMO, à sa discrétion.

Pour réclamer une récompense, les clients admissibles doivent :

- a) accéder au site Web du portail d'échange au moyen du lien personnalisé unique fourni dans le courriel d'admissibilité; et
- b) sélectionner l'article de récompense de leur choix parmi les options offertes.

Après 30 jours, le lien de commande expirera et ne sera plus accessible. Dans les cas où un client a un lien de commande unique qui est expiré, il peut demander un nouveau lien, à la discrétion de BMO, à l'adresse [info@offrespeciale.bmo.com](mailto:info@offrespeciale.bmo.com).

Les clients doivent fournir une adresse d'expédition valide à Best Buy Canada Ltée. (« Best Buy ») par l'intermédiaire du portail de récompense pour faciliter la livraison de l'article de récompense sélectionné. En fournissant ces renseignements, les clients consentent à ce que Best Buy utilise leurs renseignements personnels dans le seul but de traiter et de remettre la récompense.

En choisissant de recevoir une récompense, le client accepte tous les risques associés à la livraison, à la possession et à l'utilisation de l'article de récompense, y compris, sans s'y limiter, la perte, les dommages, le vol, les retards ou les blessures. BMO et Best Buy se dégagent de toute responsabilité dans toute la mesure permise par la loi.

Les articles de récompense sont disponibles jusqu'à épuisement des stocks. La sélection et la disponibilité d'éléments précis peuvent changer sans préavis. BMO se réserve le droit de remplacer des articles de récompense par d'autres de valeur égale ou supérieure, à sa discrétion.

Les récompenses ne sont pas transférables et n'ont aucune valeur de rachat. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre promotion, à moins d'indication expresse à cet effet. BMO se réserve le droit de modifier, de suspendre ou d'annuler cette offre en tout temps, sans préavis.

Votre Compte de chèques pour étudiants doit être ouvert, lié à un programme admissible et en règle (il ne doit pas, par exemple, présenter de découvert non autorisé ou être considéré en souffrance) au moment de l'octroi de la récompense technologique. Si vous passez à un programme autre qu'un programme admissible, vous ne serez plus admissible à l'offre liée au Compte de chèques pour étudiants. Le Compte de chèques pour étudiants doit demeurer ouvert et associé à un programme admissible jusqu'au **3 novembre 2027**. Les clients qui ferment leur Compte de chèques pour étudiants ou passent à un programme autre qu'un programme admissible avant le **3 novembre 2027** ne seront plus admissibles à la récompense technologique. Si vous fermez le Compte de chèques pour étudiants ou passez à un programme autre qu'un programme admissible et que la récompense technologique a été accordée, nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, ou de vous envoyer une facture pour tout montant impayé.

Cette offre liée au Compte de chèques pour étudiants ne peut être combinée avec aucune autre offre ou promotion ni aucun programme de services bancaires à frais réduits qui n'est pas explicitement cité plus haut. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer l'offre liée au Compte de chèques pour étudiants en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée au Compte de chèques pour étudiants ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.

Les produits seront expédiés par l'intermédiaire de la méthode et du transporteur généralement applicable au traitement de ce produit sur le site [www.bestbuy.ca](http://www.bestbuy.ca), conformément aux politiques et modalités d'expédition standards de Best Buy.

## Confidentialité

En acceptant cette offre, vous convenez que nous vous enverrons des courriels au sujet de l'offre par l'intermédiaire de notre partenaire, ARM Marketing, qui utilisera vos renseignements aux fins du traitement de l'offre. Nous utiliserons les renseignements personnels que nous recueillons aux fins décrites dans le Code de confidentialité de BMO qui se trouve à l'adresse [bmo.com/confidentialite](http://bmo.com/confidentialite).

## ✓ Offre liée aux cartes de crédit

Pour être admissibles au taux de remise de 5 % offert en guise de prime de bienvenue dans le cadre de **l'offre liée aux cartes de crédit**, les demandes de carte Mastercard<sup>MD\*</sup> BMO Remises doivent être reçues entre le **14 mai 2026 et le 3 novembre 2026**.

Le taux d'accumulation de 5 % s'applique aux achats admissibles jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (jusqu'à 500 \$ d'achats d'épicerie admissibles, jusqu'à 500 \$ de paiements de factures récurrents admissibles et jusqu'à 1 500 \$ de tout autre achat admissible, moins les remboursements et à l'exclusion des avances de fonds, des opérations en quasi-espèces, des frais d'intérêts, des frais et des rajustements de crédit ou de débit) pendant la Période de l'offre de bienvenue, jusqu'à concurrence de 125 \$ en points de remise. Voir les détails qui suivent :

- **Achats d'épicerie** : obtenez un taux de remise de 3 % sur la première tranche de 500 \$ des achats d'épicerie admissibles (chez les commerçants au Canada classés selon le code de catégorie de commerçant de Mastercard « épicerie et supermarchés » [CCC 5411]) par cycle de facturation et un taux de remise supplémentaire de 2 % en prime sur tous les achats d'épicerie combinés au cours des trois (3) premiers cycles de facturation jusqu'à concurrence de 500 \$ d'achats. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 25 \$ en points de remise sur les achats d'épicerie admissibles pendant la Période de l'offre de bienvenue.
- **Paiements de factures périodiques** : Obtenez un taux de remise de 1 % sur la première tranche de 500 \$ des paiements de factures périodiques admissibles effectués chez des commerçants au Canada (définis comme des paiements effectués mensuellement ou de façon régulière et qui sont automatiquement prélevés par le commerçant dans votre compte de carte Mastercard BMO Remises) par cycle de

facturation et un taux de remise supplémentaire de 4 % en prime sur tous les paiements de factures périodiques admissibles au cours des trois (3) premiers cycles de facturation, jusqu'à concurrence de 500 \$ de paiements. Vous n'aurez pas droit à un taux de remise en prime sur les paiements de factures périodiques qui correspondent également à des achats d'épicerie, de transport en commun, d'essence ou de recharge pour véhicule électrique décrits ci-dessus (classés selon un code de catégorie de commerçant de Mastercard) et qui sont assujettis aux règles de plafonnement du taux de remise en prime pour les achats admissibles d'épicerie, de transport en commun ou d'essence et de recharge pour véhicule électrique. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 25 \$ en points de remise en effectuant des paiements de factures périodiques admissibles pendant la Période de l'offre de bienvenue.

- **Tous les autres achats** : Obtenez un taux de remise de 0,5 % sur vos achats et un taux de remise supplémentaire de 4,5 % en prime au cours des trois (3) premiers cycles de facturation, jusqu'à concurrence de 1500 \$ d'achats. Au total, vous pourriez obtenir jusqu'à 75 \$ en points de remise sur les achats admissibles.
- L'offre de taux de remise de 5 % est réservée aux nouveaux titulaires d'une carte Mastercard BMO Remises; les titulaires actuels et les anciens titulaires qui rétablissent un compte fermé, font un transfert de produit ou ouvrent un nouveau compte n'y sont pas admissibles. Limite d'une offre de prime par compte. Si vous annulez votre carte dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture de votre compte, tous les points de remise obtenus pendant cette période seront annulés. Cette offre peut être retirée ou modifiée sans préavis.

L'offre est assujettie aux modalités du programme de remise en espèces et du Contrat du titulaire de carte Mastercard BMO.

## ✓ Offre liée à la Marge-crédit

Selon votre programme d'études, vous pourriez recevoir une prime, comme suit :

Pour être admissible à l'offre régulière et obtenir la **prime en argent de 200 \$**, vous devez :

- 1** Demander une nouvelle Marge-crédit aux étudiants entre le **14 mai 2026 et le 3 novembre 2026**;  
ET
- 2** Avoir un compte de chèques principal en dollars canadiens existant ou en ouvrir un (le « Compte admissible ») assorti de n'importe quel programme à BMO. Il n'est pas nécessaire que le compte de chèques soit un compte pour étudiants, mais il doit être associé au même nom que la Marge-crédit aux étudiants pour être admissible à recevoir les fonds.  
ET
- 3** La marge-crédit admissible doit être ouverte au plus tard le **30 novembre 2026** et demeurer ouverte jusqu'au **31 décembre 2026** (la « **Date de versement de la prime** »).

Pour être admissible à l'offre liée aux professions libérales et obtenir une **prime en argent de 400 \$**, vous devez :

**1** Demander une nouvelle Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale (MCEP) entre **le 14 mai 2026 et le 3 novembre 2026**;

ET

**2** Avoir un compte de chèques principal en dollars canadiens existant ou en ouvrir un (le « Compte admissible ») assorti de n'importe quel programme à BMO. Il n'est pas nécessaire que le compte de chèques soit un compte pour étudiants, mais il doit être associé au même nom de titulaire que la MCEP pour être admissible à recevoir les fonds;

ET

**3** La MCEP admissible doit être ouverte au plus tard le **30 novembre 2026** et demeurer ouverte jusqu'au **31 décembre 2026** (la « **Date de versement de la prime** »).

Pour être admissible à l'offre liée aux étudiants en médecine ou en médecine dentaire et obtenir une **prime en argent de 600 \$**, vous devez :

**1** Demander une nouvelle Marge-crédit aux étudiants en médecine ou en médecine dentaire entre **le 14 mai 2026 et le 3 novembre 2026**;

ET

**2** Avoir un compte de chèques principal en dollars canadiens existant ou en ouvrir un (le « Compte admissible ») assorti de n'importe quel programme à BMO. Il n'est pas nécessaire que le compte de chèques soit un compte pour étudiants, mais il doit être associé au même nom de titulaire que la Marge-crédit aux étudiants en médecine (MCEM) pour être admissible à recevoir les fonds;

ET

**3** La MCEM admissible doit être ouverte au plus tard le **30 novembre 2026** et demeurer ouverte jusqu'au **31 décembre 2026** (la « **Date de versement de la prime** »).

## Exclusions

- Les clients détenant une Marge-crédit aux étudiants, une Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale ou une Marge-crédit aux étudiants en médecine ou en médecine dentaire existante (chacune étant une « **Marge-crédit aux étudiants existante** »).
- Les clients qui ont fermé une Marge-crédit aux étudiants existante entre le **14 mai 2026 et le 3 novembre 2026** et qui ouvrent par la suite une nouvelle Marge-crédit aux étudiants, Marge-crédit aux étudiants futurs membres d'une profession libérale ou Marge-crédit aux étudiants en médecine ou en médecine dentaire.

## Autre

Limite d'une offre liée à la Marge-crédit par client. Les critères d'octroi et d'approbation de marge de crédit standards s'appliqueront à l'ouverture de la Marge-crédit. Les primes en argent seront versées dans le Compte admissible au plus tard le **31 décembre 2026**. Veuillez nous aviser si vous n'avez pas reçu votre prime en argent à cette date.

Votre compte de Marge-crédit doit être en règle (il ne doit pas, par exemple, être en souffrance) et ouvert au moment du versement de la prime en argent. Le compte de Marge-crédit doit demeurer ouvert jusqu'au **31 décembre 2026**. Nous pouvons modifier, prolonger ou retirer cette offre liée à la Marge-crédit en tout temps, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de suspendre, de limiter ou de révoquer l'offre liée à la Marge-crédit ou d'y rendre un client non admissible si nous soupçonnons que le client en question a manipulé l'offre ou en a abusé, ou encore qu'il a contrevenu à son équité, à son intégrité ou à son déroulement.

## ✓ Offre de placement en ligne

Cette offre promotionnelle s'applique aux **étudiants** (désignés par « **vous** » dans le présent document) qui ne sont pas des clients actuels de BMO Ligne d'action. Pour participer, ouvrez et provisionnez un ou plusieurs **comptes autogérés de BMO Ligne d'action admissibles**.

### Critères d'admissibilité

- 1 Ouvrez un ou plusieurs comptes autogérés admissibles entre le 15 mai 2026 et le 31 août 2026 en utilisant le code promotionnel : **SDCASH300**.
- 2 Déposez au moins 1 000 \$ en Argent frais net dans le ou les Comptes admissibles et maintenez ce montant jusqu'à la fin de la **Période de détention** (voir la section Dates importantes).
- 3 Vous devez ouvrir ou détenir un compte de chèques pour étudiants de BMO au plus tard à la **Date limite de provisionnement** (voir la section Dates importantes).

### Les primes

1. Prime en argent allant jusqu'à 250 \$

VOUS INVESTISSEZ	VOUS OBTENEZ
De 1 000 \$ à 4 999 \$	50 \$
5 000 \$ ou plus	250 \$

2. 10 opérations gratuites au cours de votre première année à titre de client de BMO Ligne d'action
3. Une prime pour le premier anniversaire, comprenant une prime en argent de 50 \$ et 10 opérations gratuites.

### Types de comptes admissibles (autogérés seulement)

Un compte autogéré de BMO Ligne d'action au comptant ou sur marge (individuel ou conjoint), d'entreprise, d'entreprise individuelle, CELI, CELIAPP, REER ou REER de conjoint.

### Dates importantes

- Si vous ouvrez votre compte entre le 15 mai 2026 et le 31 août 2026, vous aurez jusqu'au 30 septembre 2026 pour le provisionner (la « Date limite de provisionnement ») et devrez y conserver les fonds jusqu'au 31 mars 2027 (la « Période de détention »).

### Traitement des primes

- Si vous vous conformez à toutes les exigences décrites dans les présentes modalités, la prime en argent sera versée au cours de la semaine du 12 avril 2027. Les dix opérations gratuites seront accordées dans les dix jours ouvrables suivant le provisionnement de votre compte. La prime pour le premier anniversaire sera versée au cours de la semaine du 18 octobre 2027.

### Autre

- L'admissibilité à cette offre est réservée aux nouveaux clients de Placements autogérés. Si vous avez déjà un compte autogéré, vous n'aurez pas droit à la prime.
- Pour participer à cette offre, vous devez avoir atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où vous résidez et être inscrit à temps plein dans une université, un collège ou un établissement de formation professionnelle au moment de l'ouverture du compte.
- Limite d'une prime par client. Dans le cas d'un compte conjoint, seul le titulaire principal du compte aura droit à la prime.
- Pour connaître toutes les modalités de l'offre promotionnelle de placement en ligne, [cliquez ici](#).

### Confidentialité

En acceptant cette offre, vous reconnaissez avoir lu et accepté les présentes modalités et vous consentez à être lié par celles-ci. Tout avis émis par BMO concernant cette offre est réputé transmis le jour où il est publié sur son site Web. Pour consulter le Code de confidentialité de BMO, consultez la page [bmo.com/confidentialite](https://bmo.com/confidentialite).



© Best Buy Canada Ltée. Suite #102, 425 West 6th Avenue, Vancouver, BC V5Y 1L3

\* L'adresse courriel que vous fournissez peut être utilisée par BMO pour vous envoyer de futures offres adaptées à vos besoins en matière de services bancaires. Pour consulter le Code de confidentialité de BMO, consultez la page [bmo.com/confidentialite](https://bmo.com/confidentialite).

<sup>MC/MD</sup> Marque de commerce / marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

<sup>MD\$</sup> Virement *Interac* est une marque de commerce déposée d'Interac Corp. Utilisée sous licence.

<sup>MD\*</sup> Mastercard est une marque déposée, et le logo formé de deux cercles imbriqués est une marque de commerce de Mastercard International Incorporated. Utilisées sous licence.

BMO Ligne d'action Inc. est une société membre de BMO Groupe financier. BMO Ligne d'action Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et membre de l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

BMO Gestion de patrimoine est le nom de marque du groupe d'exploitation qui comprend la Banque de Montréal et certaines de ses sociétés affiliées, y compris BMO Ligne d'action Inc., qui offrent des produits et des services de gestion de patrimoine.